

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
17 septembre 2026
n° 31 / 8140^e
pages 1489 à 1536



CHRONIQUE / Contrat et obligations

La réticence dolosive suppose,
mais ne rend pas l'erreur excusable
Anatomie d'une bévue législative et doctrinale
> Jean Mouly

1505

ÉDITORIAL

1489 Beyrouth abolit, les États-Unis exécutent, *Jean-Baptiste Perrier*

IN MEMORIAM

1499 Georges Durry (1930-2026), Papillon envolé discrètement

POINTS DE VUE

- 1501 Sélection algorithmique et monétisation des contenus :
le réveil de la responsabilité des plateformes !, *Thibault Douville*
- 1503 Responsabilité du pilote maritime, À propos de Conseil constitutionnel 25 juin 2026,
n° 2026-1208 QPC, *Philippe Delebecque*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1514 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1523 **Notes** : L'action oblique du créancier de l'associé, note sous Civ. 3^e, 11 juin 2026,
Jean-Baptiste Barbiéri
- 1528 L'impossible adoption du mineur qui ne consent pas, note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2026,
Adeline Gouttenoire
- 1532 Nouvelles précisions sur l'obligation parentale d'entretien et d'éducation de l'enfant,
note sous Civ. 1^{re}, 20 mai 2026, *Mathilde Pouillon*

ENTRETIEN

- 1536 Anne-Blandine Caire – Trois questions sur l'imprescriptibilité
des crimes sexuels commis contre les mineurs



Lefebvre Dalloz

322631



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Sylvie DE SOUSA

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2026

LEFEBVRE DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges

CS 90358

92072 Paris La Défense cedex

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Perrier

Beyrouth abolit,
les États-Unis exécutent

1489



ACTUALITÉS

1492

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement bancaire (fraude) : charge
de la preuve de l'autorisation de paiement,
Com. 9 sept. 2026

Concurrence-Distribution

Concurrence déloyale (ancien salarié) :
appropriation d'informations confidentielles,
Com. 2 sept. 2026

Contrat d'affaires

Transport (commissionnaire) : portée
du droit de rétention, Com. 9 sept. 2026

Entreprise en difficulté

Sauvegarde (contrat en cours) :
caractère nécessaire de la résiliation,
Com. 9 sept. 2026

Sauvegarde (contrat en cours) :

date d'effet de la résiliation,
Com. 9 sept. 2026

Liquidation judiciaire (contrat en cours) :

date d'effet de la résiliation,
Com. 9 sept. 2026

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (loyer) : clause de révision
automatique, Civ. 3^e, 3 sept. 2026

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (reproduction) :
texte court publié sur Facebook,
CJUE 3 sept. 2026

Marque (renommée) : usage
dans le cadre d'une campagne politique,
CJUE 8 sept. 2026

1494

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (caducité) : contrat de production
d'émission radiophonique, Com. 2 sept. 2026

Pari sportif (opérateur) : exception de jeu

et répétition de l'indu, Civ. 1^{re}, 2 sept. 2026

Cession de créance (retrait litigieux) :

contestation sur le fond du droit,

Com. 9 sept. 2026

Famille-Personne-Succession

Testament (olographe) : qualité pour agir

en nullité, Civ. 1^{re}, 9 sept. 2026

1496

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Cour d'assises (terrorisme) : recevabilité
de l'action civile, Crim. 9 sept. 2026

1497

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Santé du salarié : non-respect
des préconisations du médecin du travail,
Soc. 9 sept. 2026

Liberté d'expression (sanction) : contrôle
de proportionnalité, Soc. 9 sept. 2026

Licenciement (absence prolongée) :

désorganisation de l'entreprise,
Soc. 9 sept. 2026



IN MEMORIAM

1499 Georges Durry (1930-2026)
Papillon envolé discrètement



POINTS DE VUE

1501 Sélection algorithmique et monétisation des contenus :
le réveil de la responsabilité des plateformes !
par Thibault Douville

1503 Responsabilité du pilote maritime
À propos de Conseil constitutionnel 25 juin 2026,
n° 2026-1208 QPC
par Philippe Delebecque



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1505 La réticence dolosive suppose,
mais ne rend pas l'erreur excusable
Anatomie d'une bétise législative et doctrinale
par Jean Mouly

PANORAMA

1514 Droit pénal des affaires
juin 2025 – juillet 2026
par Corinne Mascala

NOTES

1523 L'action oblique du créancier de l'associé,
note sous Civ. 3^e, 11 juin 2026
par Jean-Baptiste Barbière

1528 L'impossible adoption du mineur qui ne consent pas,
note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2026
par Adeline Gouttenoire

1532 Nouvelles précisions sur l'obligation parentale d'entretien
et d'éducation de l'enfant, *note sous Civ. 1^{re}, 20 mai 2026*
par Mathilde Pouillon



ENTRETIEN

1536 Anne-Blandine Caire – Trois questions sur l'imprescriptibilité
des crimes sexuels commis contre les mineurs

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).